

Bibliographie générale pour le séminaire

- **N.B.:** Se reporter régulièrement à mon site personnel : a-ledivellec.net

Généralités :

- *Revue du droit public (RDP)*, 2014, n°6 : Débat : Le droit constitutionnel entre droit du politique et droit de la société (notam. Denquin, Halpérin, Rousseau)
- M. Troper, D. Chagnollaud (dir.), *Traité international de droit constitutionnel (TIDC)*, Dalloz, 2012, 3 tomes (spécialement le tome 1).
- O. Cayla, J.-L. Halpérin (dir.), *Dictionnaire des grandes œuvres juridiques*, Dalloz, 2008.
- D. Alland, S. Rials (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, PUF, 2003.
- A.-J. Arnaud (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, L.G.D.J., 2^e éd. 2018.
- A. Le Divellec, M. de Villiers, *Dictionnaire du droit constitutionnel*, Sirey, 13^e éd. 2022.
- P. Lauvaux, A. Le Divellec, *Les grandes démocraties contemporaines*, PUF, « Droit fondamental », 4^e éd. 2015.
- A. Le Divellec (dir.), *Des institutions et des normes. Une question préalable à l'analyse juridique*, Editions Panthéon-Assas, 2023, 205p.
- A. Le Divellec (dir.), *La notion de constitution dans la doctrine constitutionnelle de la Troisième République française*, Editions Panthéon-Assas, 2020, 261p.
- Revue électronique *Jus Politicum* : www.juspoliticum.com

Articles :

- Paul Amselek, « La teneur indéfinie du droit », *RDP*, 1991, p. 1199-1216.
- P. Amselek, « Sur une fausse idée claire : la hiérarchie des normes juridiques », *Mélanges Favoreu, Economica*, 2005, p. 983-1014.
- Paul Amselek et Alexandre Viala : un débat, *RDP*, 2021, n°1.
- J.-F. Aubert, « La constitution, son contenu, son usage », *Revue de droit suisse*, t. 110, 1991, p. 15-141 (Cote Cujas 45.895)
- P. Avril, « La constitution : Lazare ou Janus ? », *Revue du droit public*, 1990, p. 949-960 (rééd. in P. Avril, *Ecrits de théorie constitutionnelle et de droit politique*, Ed. Panthéon-Assas, 2010).
- P. Avril, « Une revanche du droit constitutionnel ? », *Pouvoirs*, n°49, 1989 (rééd. in *Ecrits...*).
- P. Avril, *Les conventions de la constitution*, PUF, "Léviathan", 1997.
- P. Avril, « La constitution, machine ou organisme ? », *Mélanges Rossetto*, LGDJ, 2016, p. 3-12.
- P. Avril, « La Constitution ou la lettre volée », *Commentaire*, n°158, printemps 2017.
- P. Bastid, *L'idée de constitution* (1963), *Economica*, 1985.
- D. Baranger, « La fin de la morale constitutionnelle (de la 'Constitution coutumière' aux conventions de la Constitution) », *Droits*, n°32, 2000, p. 47-68.
- D. Baranger, « Normativisme et droit politique face aux changements constitutionnels informels. A propos de l'ouvrage de Manon Altwegg-Boussac », *Jus Politicum*, n° 11, 2013 (en ligne).
- D. Baranger, « Comprendre le « bloc de constitutionnalité » », *Jus Politicum*, n° 21, 2018 (en ligne).
- D. Baranger, *La constitution. Sources, interprétations, raisonnements*, Dalloz, 2022.
- O. Beaud, « Constitution et constitutionnalisme », in P. Raynaud, S. Rials (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF, 1996 (2003 en format poche)
- O. Beaud, « Constitution et droit constitutionnel », in D. Alland, S. Rials (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, PUF, 2003 (format poche)

- O. Beaud, « L'histoire du concept de constitution en France », *Jus Politicum*, Dalloz, n°II, 2010, p. 31-59 (et n°3 en ligne : juspoliticum.com).
- J. Bell, « Les sources non écrites de la constitution », *Mélanges Dominique Rousseau*, 2020.)>**Site ALD**
- P. Biscaretti di Ruffia, *La constitution comme loi fondamentale dans les Etats de l'Europe occidentale*, LGDJ, 1966, p. 3-129 (Cote Cujas : 200.555 et 98.984-6).
- J.-M. Blanquer, « Bloc de constitutionnalité ou ordre constitutionnel ? », *Mélanges Jacques Robert*, LGDJ, 1998, p. 227-238.
- Jean-Sébastien Boda, « Bloc de constitutionnalité ou désordre constitutionnel ? », *RFDC*, n°130, 2022, p. 393-419.
- E. W. Böckenförde, « Les méthodes d'interprétation de la constitution : un bilan critique » (1976), in *Le droit, l'Etat et la constitution démocratique*, Bruylant-LGDJ, 2000, p. 223-252.
- P. Brunet, « Constitution », *Encyclopedia universalis*, éd. 2007.
- James Bryce, *Constitutions*, Oxford, 1905.
- G. Burdeau, « Une survivance : la notion de constitution » (1956), rééd. in *Ecrits de droit constitutionnel et de science politique*, Ed. Panthéon-Assas, 2011, p. 235-243.
- G. Burdeau, *Traité de science politique*, t. III : Le statut du pouvoir dans l'Etat, LGDJ, 1950 (2^e éd. , t. 4, 1969).
- R. Capitant, « La coutume constitutionnelle » (1930), rééd. in Capitant, *Ecrits d'entre-deux-guerres (1928-1940)*, Ed. Panthéon-Assas, 2004, p. 283ss.
- R. Capitant, « Le rôle politique du Président du Reich » (mars 1932), in Capitant, *Ecrits d'entre-deux-guerres*, Ed. Panthéon-Assas, 2004.
- R. Capitant, « Le Président du Reich » (déc. 1932), in Capitant, *Ecrits d'entre-deux-guerres*, Ed. Panthéon-Assas, 2004.
- R. Capitant, « Le droit constitutionnel non écrit » (1934), in *Ecrits d'entre-deux-guerres*, 2004, p. 297ss.
- R. Capitant, « L'aménagement du pouvoir exécutif et la question du chef de l'Etat » (1964), rééd. in Capitant, *Ecrits constitutionnels*, CNRS, 1982, p. 380-401.)>**Site ALD**
- R. Carré de Malberg, *La loi, expression de la volonté générale*, Sirey, 1931, rééd. Economica, 1984.
- O. Cayla, « Le Conseil constitutionnel et la constitution de la science du droit », in J. Robert (dir.), *Le Conseil constitutionnel a quarante ans*, LGDJ, 1999, p. 106-141.
- O. Cayla, « L'obscur théorie du pouvoir constituant originaire ou l'illusion d'une identité souveraine inaltérable », *Mélanges Troper*, 2006, p. 249-266.
- V. Champeil-Desplats, « N'est pas normatif qui peut. L'exigence de normativité dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel », *Cahier du Conseil constitutionnel*, n°21, 2007.
- Paolo Comanducci, « Ordre ou norme ? Quelques idées de constitution au XVIII^e siècle », in M. Troper, L. Jaume, *1789 et l'invention de la Constitution*, Bruylant, 1994, p. 23-43.
- P. Comanducci, « Modèles de constitution », dans son entrée « Epistémologie », *TIDC*, t. I, 2012, p. 18-25.
- S. Cotta, « La notion de constitution dans ses rapports avec la réalité sociale », in P. Arnaud (dir.), *L'idée de philosophie politique*, PUF, 1965, p. 147-168.)>**Site ALD**
- Jean-Marie Denquin, « Approches philosophiques du droit constitutionnel », *Droits*, n°32, 2001, p. 33-46.
- J.-M. Denquin, « Sur le "respect de la Constitution" », in *1958-2008. Les 50 ans de la Constitution. Textes réunis par D. Chagnollaud*, Litec, 2008, p. 113-123.
- J.-M. Denquin, « L'objet du droit constitutionnel : Etat, constitution, Démocratie ? », in *TIDC*, t. I, 2012, p. 40-65.
- J.-M. Denquin, « Remarques sur la situation du droit constitutionnel en France », *RDP*, 2014, p. 1472-1482.
- A.V. Dicey, *Introduction à l'étude du droit constitutionnel* (1885), Giard & Brière, 1902.
- Charles Eisenmann, « Sur l'objet et la méthode des sciences politiques » (1950), in C. Eisenmann, *Ecrits de théorie du droit, de droit constitutionnel et d'idées politiques*, Ed. Panthéon-Assas, 2002, p. 237-287.

- Charles Eisenmann, « Science du droit et sociologie dans la pensée de Kelsen » (1958), rééd. in *Ecrits de théorie politique, de droit constitutionnel et d'idées politiques*, Ed. Panthéon-Assas, 2004, p. 395-404.
- Louis Favoreu, « Propos d'un néo-constitutionnaliste », in J.-L. Seurin (dir.), *Le Constitutionnalisme aujourd'hui*, Economica, 1984, p. 23-27.
- L. Favoreu, *La politique saisie par le droit*, Economica, 1988.
- L. Favoreu, « Le droit constitutionnel, droit de la Constitution et constitution du droit », *RFDC*, n°1, 1990, p. 71-89.
- Carl J. Friedrich, *La démocratie constitutionnelle*, PUF, 1958.
- Maurice Hauriou, *Précis de droit constitutionnel*, Sirey, 2^e éd. 1929 (rééd. Dalloz, 2015)
- L. Heuschling, « La constitution formelle », in Troper, Chagnollaude, *TIDC*, t. 1, p. 265-296.
- L. Heuschling, « De l'intérêt de la théorie... », *Jus politicum*, n°5, 2010 en ligne : <http://juspoliticum.com/article/De-l-interet-de-la-theorie-de-la-theorie-generale-de-l-Etat-de-la-theorie-constitutionnelle-A-propos-d-un-livre-recent-de-Matthias-Jestaedt-321.html>
- J. Hummel, *Essai sur la destinée de l'art constitutionnel*, M. Houdiard, 2011.
- Georg Jellinek, *Révision et mutation constitutionnelle* (1906), trad. fr. Roy et Jouanjan, Dalloz, 2018.
- M. Jestaedt, « La double constitution. Une stratégie positiviste », *Jus Politicum*, n°6, oct. 2011 (et vol. IV, 2012, p. 275-291).
- O. Jouanjan, « Histoire de la science du droit constitutionnel », in M. Troper, D. Chagnollaude (dir.), *Traité international de droit constitutionnel*, Dalloz, 2012, tome 1, p. 69- 111.
- H. Kelsen, « La garantie juridictionnelle de la Constitution (La justice constitutionnelle) », *RDP*, 1928, p. 197-257.
- C. Klein, *Théorie et pratique du pouvoir constituant*, PUF, coll. « les voies du droit », 1996.
- A. Laquière, « L'idée libérale de constitution », *Mélanges Machelon*, 2016.
- Massimo La Torre, « Institutionnalisme et Constitution. L'enjeu de la matérialité du droit », in X. Magnon et S. Mouton (dir.), *Quelles doctrines constitutionnelles pour quel(s) droit(s) constitutionnel(s) ?*, Mare & Martin, 2022, p. 89-99.
- Benjamin Lavergne, « Le statut du droit souple en droit constitutionnel », *Mélanges Jean Rossetto*, LGDJ, 2016, p. 79-93.
- Charles Leben, « De quelques doctrines de l'ordre juridique », *Droits*, n°33, 2001, p. 19-39.
- A. Le Divellec, « Le Prince inapprivoisé. De l'indétermination structurelle de la Présidence de la V^e République. (Simultanément une esquisse sur l'étude des rapports entre "droit de la constitution" et "système de gouvernement" », *Droits*, n°44, 2007, p. 101-137.
- A. Le Divellec, « Un ordre constitutionnel confus », in *Les 50 ans de la Constitution*, LexisNexis, 2008, p. 147-158.
- A. Le Divellec, « L'ordre-cadre normatif. Esquisse de quelques thèses sur la notion de constitution », *Jus Politicum*, n°4, juillet 2010 (www.juspoliticum.com)
- A. Le Divellec, « A la recherche du (ou d'un) concept de mutation constitutionnelle ou : les mystères de la notion de constitution », in *Les mutations constitutionnelles*, Société de Législation comparée, Coll. Colloques", vol. 20, 2013, p. 17-46.
- A. Le Divellec, « Le style des constitutions écrites modernes. Une esquisse sur les trois types de l'écriture constitutionnelle (XVII^e-XX^e siècles) », *Jus Politicum*, n°10, été 2013 et Dalloz, vol. V, 2013, p. 131-160.
- A. Le Divellec, « Le juge constitutionnel et les relations entre parlements et exécutif. Les limites de la régulation juridictionnelle d'un système de gouvernement », in Stéphane Mouton (dir.), *Le régime représentatif à l'épreuve de la justice constitutionnelle*, LGDJ-Lextenso, 2016, p. 151-186.
- A. Le Divellec, « Constitution juridique, système de gouvernement et système politique », *Mélanges Hugues Portelli*, Dalloz, 2018, p. 77-97.
- A. Le Divellec, « De quelques facettes du concept juridique de constitution. Essai de clarification sémantique », *Mélanges Elisabeth Zoller*, Dalloz, 2018, p. 727-753.
- A. Le Divellec, « Le droit constitutionnel est-il un droit politique ? », *Cahiers Portalis*, n°6, 2018, p. 91-105.
- A. Le Divellec (dir.), *La notion de constitution dans la doctrine constitutionnelle de la III^e République française*, Editions Panthéon-Assas, 2020 (avec les contributions de J. Benetti, J.-M. Denquin, C. Grewe, C. Guérin-Bargues, J.-L. Halpérin, J. Hummel, O. Jouanjan, A. Laquière, P.

- Lauaux, A. Le Divellec, E. Lemaire, E. Maulin et A. Roblot-Troizier).
- A. Le Divellec, « La "supériorité" des normes "infra-constitutionnelles". Ou : la concrétisation normative textuelle des constitutions formelles », *Mélanges Michel Verpeaux*, Dalloz, 2020, p. 361-376.
 - A. Le Divellec, « Les types d'écriture (à prétention) normative du système parlementaire de gouvernement », *Mélanges Philippe Lauvaux*, Ed. Panthéon-Assas, 2021, p. 597-636.
 - A. Le Divellec, « Esprit (de la constitution) es-tu là ? Les inévitables constitutions idéelles implicites », *Mélanges Philippe Raynaud* (à paraître).>**Site ALD**
 - A. Le Divellec, « Droit constitutionnel et institutions politiques ? Sur un malentendu conceptuel de la doctrine constitutionnelle française », *Mélanges Ken Hasegawa*, Mare et Martin, à paraître 2023.)>**Site ALD**
 - A. Le Divellec, « *Ubi jus, ibi institutiones*. Esquisse d'une approche renouvelée du concept d'institution dans l'analyse juridique », in A. Le Divellec (dir.), *Des institutions et des normes. Une question préalable à l'analyse juridique*, Ed. Panthéon-Assas, 2023, p. 9-40.
 - N. Luhmann, « La constitution comme acquis évolutionnaire », *Droits*, n°22, p. 103-126.
 - Pascal Mbongo, « Constitution », in P. Mbongo, F. Hervouët, C. Santulli (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de l'Etat*, Berger-Levrault, 2014, p. 162-168.
 - Pascal Mbongo, « Constitution (savoirs d'Etat) », in P. Mbongo, F. Hervouët, C. Santulli (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de l'Etat*, Berger-Levrault, 2014, p. 169-174.
 - Eric Millard, « Qu'est-ce qu'une norme juridique ? », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n°21, 2007.
 - Pierre Moor, « Réflexions autour du concept de constitution », *Revue de droit suisse (ZSR)*, 2008, I, p. 207-227.)>**Site ALD**
 - A. Pace, « Constitutions rigides et constitutions souples », *Mélanges Jean-Claude Escarras*, Bruxelles, Bruylant, 2005, p. 345-361.
 - Etienne Picard, Préface à Régis Ponsard, *Les catégories juridiques et le Conseil constitutionnel*, Mare & Martin, 2022.
 - S. Rials, « Les incertitudes de la notion de constitution sous la V^e République », *RDP*, 1984, p. 587-606.
 - S. Rials, « Entre artificialisme et idolâtrie. Sur l'hésitation du constitutionnalisme », *Le Débat*, n°64, 1991, p. 163-181.
 - Jean Rossetto, *Recherche sur la notion de constitution et l'évolution des régimes constitutionnels*, Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2020.
 - D. Rousseau, « Une résurrection : la notion de constitution », *RDP*, 1990, p. 5-22.
 - D. Rousseau, « Constitution », in O. Duhamel, Y. Mény (dir.), *Dictionnaire constitutionnel*, PUF, 1992, p. 208-212.
 - R. Saleilles, *Le droit constitutionnel de la Troisième République* (1895), éd. fr. Dalloz, 2010.
 - R. Saleilles, *Y-a-t-il vraiment une crise de la science politique ?* (1903), Dalloz, coll. "Tiré à part", avec un commentaire de Carlos Miguel Herrera, 2012.
 - Carl Schmitt, *Théorie de la constitution* (1928), trad. fr. , PUF, 1993 (reprint Quadrige, 2008)
 - C. Schmitt, *Les trois types de la pensée juridique* (1934), trad. fr., M. Köller & D. Séglaard, PUF, 1995.
 - G. Stourzh, « Constitution -- Evolution des significations du terme depuis le début du XVII^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle », *Droits*, n°29, 1999, p. 157-175.
 - Michel Troper, «Le problème de l'interprétation et la théorie de la supralégalité constitutionnelle », *Mélanges C. Eisenmann* (1974), rééd. in M. Troper, *Pour une théorie juridique de l'Etat*, PUF, « Léviathan », 1994, p. 293-315.
 - M. Troper, « La Constitution et ses représentations sous la V^e République », *Pouvoirs*, n°4, 1978, p. 61-71.)>**Site ALD**
 - M. Troper, « La pyramide est toujours debout ! », *RDP*, 1978, p. 1523.
 - M. Troper, « Le droit, la raison et la politique », *Le Débat*, n°64, 1991, p. 187-192.
 - M. Troper, « La machine et la norme. Deux modèles de constitution », in Troper, *La théorie du droit, le droit et l'Etat*, PUF, « Léviathan », 2001, p. 147-162.
 - M. Troper, « Constitution », in *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, 2018, p. 103-104.

- M. Van de Kerchove, « La pyramide est-elle toujours debout ? », *Mélanges Paul Amsseleer*, Bruylant, 2005, p. 471-479.
- G. Vedel, P. Delvolvé, « La constitution comme base du système juridique », *Journées de la Société de législation comparée*, vol. 1, 1979, p. 111-134.)>**Site ALD**
- A. Viala, « L'esprit des constitutions par-delà les changements », in A. Viala (dir.), *La constitution et le temps. Ve séminaire franco-japonais de droit public*, L'hermès, 2003, p. 27-36.
- Marcel Waline, « Quelques réflexions sur la notion de constitution en droit positif français », *Archives de philosophie du droit*, 1933, p. 112-119.
- E. Zoller, *Droit constitutionnel*, PUF, coll. « Droit fondamental », 1998, 2^e éd. 1999, 3^e éd. 2021 (avec W. Mastor).